

Un message de la Chambre des Communes, par son Greffier dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LE LUNDI, 26 février 1923.

Résolu qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a substitué le nom de M. Putnam à celui de M. Lovett dans le comité conjoint des deux Chambres relativement à la Bibliothèque du Parlement.

Ordonné que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.
Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table:—

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LE VENDREDI, 9 février 1923.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a adopté une résolution approuvant l'acceptation, par le gouvernement, du don que lui a fait le gouvernement de la France, d'un terrain sur la crête de Vimy, pour l'érection d'un monument commémorant les exploits des soldats canadiens dans la grande guerre; et qu'elle prie Leurs Honneurs de bien vouloir s'unir à elle dans l'approbation de cette acceptation, en remplissant la lacune de la résolution avec les mots "Le Sénat et."

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.
Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le greffier des Communes.

Résolution adoptée par la Chambre des Communes le vendredi, 8 février 1923:—

Résolu par _____ et la Chambre des Communes:—

Que le Parlement approuve l'acceptation, par le gouvernement du Canada, du don gracieux que la République française a fait d'un terrain de deux cent cinquante acres d'étendue sur la crête de Vimy, à l'endroit choisi pour l'érection, par le Canada, d'un monument commémorant les exploits des soldats canadiens dans la grande guerre; et qu'en ce faisant il exprime sa reconnaissance et sa haute appréciation des motifs qui ont conduit la France à s'associer à un projet si profondément cher au cœur du peuple canadien.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état faisant connaître:—

1. Quelle était la dette nette du Canada à chacune des dates respectives suivantes?

- (a) au 31 mars 1921;
- (b) au 31 décembre 1921;
- (c) au 31 mars 1922;
- (d) au 31 décembre 1922.

2. Dans chacune des périodes suivantes savoir:—

- (a) dans l'exercice financier 1920-21;
- (b) dans l'exercice financier 1921-22;
- (c) dans la période comprise entre le 1er avril et le 31 décembre 1922.